

SUBVENTIONS DEPARTEMENT YONNE : JANVIER 2026

NOM DISPOSITIF	OBJECTIFS	TERRITOIRE ELIGIBLE	TYPE AMENAGEMENT ET MONTANT AIDES	PRINCIPES	TYPES D'AIDES	LIENS
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - (DETR)	Permet de financer des projets d'investissement ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.	Toutes les communes <2000 habitants - les communes entre 2001 et 20000 habitants dont le potentiel financier moyen par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes dont la population est comprise entre 2000 et 20000 habitants.			Concours financier	https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales-et-intercommunalites/Dotations-DETR-DSIL-DSID-DPV-FONDS-VERT/Documents-a-telecharger-DETR-DSIL-FONDS-VERT
A- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DES BOURGS-CENTRES			Maintien du commerce en milieu rural - Crédit et équipement d'espaces de télétravail.		30 à 60%	
			Boutiques éphémères ou espaces partagés - Aménagement de zones d'activités		20 à 30%	
B- PATRIMOINE BATI ET TOURISME			Déploiement du très haut débit		50% max : 3000€	
			Création, acquisition, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.		30 à 40%, max 500000€	
			Rénovation des logements (inter) communaux - Création, acquisition, transformation et rénovation des bâtiments et des édifices (inter) communaux - Equipements sportifs et/ou touristiques		20 à 30%	
C- SERVICES A LA POPULATION		Création, acquisition, transformation et rénovation de maisons de santé, destinées à l'hébergement d'étudiants et/ou de professionnels de santé ou para-médicaux ou d'apprentis, travailleurs saisonniers, de services civiques ou d'autres bénéficiaires en situation d'urgence - Crédit de points numériques, équipements de visio-conférence.			30 à 40% max 100000€ sauf maisons de santé, max 300000€.	
		Applications "Actes"			Max 80%	
		Création, rénovation, agrandissement de salles multi-activités, crèches, haltes garderies, maisons d'assistantes maternelles, médiathèques et aires de loisirs éducatifs.			30 à 40%, max 100000€	
		Création d'agences postales			20 à 40%	
		Ingénierie			30 à 50%, max 20000€	
D- ENVIRONNEMENT ET ECONOMIE D'ENERGIE		Rénovation thermique et acoustique - Mise en conformité des réseaux d'eau potable - Réhabilitation sanitaire de bâtiments.			30 à 40%	
		Travaux relatifs à l'assainissement - Crédit et mise aux normes des déchetteries, recycleries, centres de compostage - Installation de panneaux photovoltaïques			20 à 30%	
E- DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES EN FAVEUR DE LA MOBILITE		Liaisons douces : voies vertes et pistes cyclables			30 à 40%, max 200000€	
		Pôle multimodal - Développement du co-voiturage et de l'auto-partage			20 à 30%, max 200000€	
F- SECURITE ET ACCESSIBILITE		Acquisition de terrain destiné à la défense incendie et travaux de défense incendie - Accessibilité.			30 à 40%	
		Sécurisation et sûreté des équipements publics, vidéoprojection - Opérations de désamiantage			20 à 30%	
		Travaux de réfection d'ouvrage d'art			20 à 30%, max 100000€	
		Achat des bâtiments non communaux menaçant ruine pour démolition ou travaux de consolidation - Prévention des risques d'inondations.			20 à 30%, max 70000€	
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)	Communes, EPCI, PETR	Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics - Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements - Développement du numérique - Crédit, transformation et rénovation des bâtiments scolaires - Réalisation d'hébergements et d'équipements publics.				